

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 26772
Numéro SIREN : 808 694 400
Nom ou dénomination : 3 o H

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2019 sous le numéro de dépôt 145304



1923906501



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCÈS VERBAL DE DÉPÔT D'ACTES

Dénomination : 3 o H

Numéro RCS : 808 694 400

Numéro Gestion : 2014B26772

Forme Juridique : Société à responsabilité limitée

Adresse : 29 HAM DE BOULAINVILLIERS
75016 PARIS

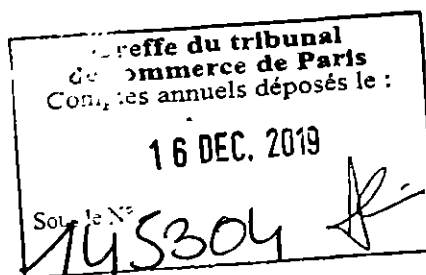
Numéro du Dépôt : 2019R145304 (2019 239065)

Date du Dépôt : 16/12/2019

- Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Date de l'acte : 12/12/2019

fait à Paris, le 16 décembre 2019



30H

Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 11 728 300 euros
Siège social : 29, rue de Boulainvilliers – 75116 Paris
RCS Paris 808 694 400 - SIRET 808 694 400 00025 - APE 6420Z

Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de la
société 30H, société à responsabilité limitée, en
société par actions simplifiée

À l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision de l'associé unique en date du 15 octobre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Votre société a été créée en 2014. Elle a une activité de société holding.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :
 - o un chiffre d'affaires nul,
 - o des produits financiers pour un montant de 1 025 748 euros (dividendes),
 - o un bénéfice net de 1 014 459 euros,
 - o des capitaux propres de 15 297 277 euros,
 - o des immobilisations financières pour une valeur nette de 12 900 560 euros.
- la situation comptable intermédiaire établie au 30 novembre 2019, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle une situation financière proche de celle constatée lors des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, et notamment en ce qui concerne la valorisation des titres de participation inscrits au poste « Immobilisations financières », justifiée par la situation nette et la valeur économique de l'ensemble consolidé constitué au niveau de la filiale Groupe Marck Holding.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 12 décembre 2019

ECA NEXIA

Alexandre DROUHIN

Commissaire aux Comptes Associé et
Commissaire à la Transformation

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' with a horizontal stroke extending to the right and a loop at the bottom.



23/25 Avenue Mac-Mahon
75017 Paris

T: +33 (0) 1 58 05 08 50

F: +33 (0) 1 58 05 08 51

www.eca.nexia.fr

3OH

Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 11 728 300 euros

Siège social : 29, rue de Boulainvilliers – 75116 Paris

RCS Paris 808 694 400 - SIRET 808 694 400 00025 - APE 6420Z

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 3OH, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

À l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision de l'associé unique en date du 15 octobre 2019, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Votre société a été créée en 2014. Elle a une activité de société holding.
- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :
 - o un chiffre d'affaires nul,
 - o des produits financiers pour un montant de 1 025 748 euros (dividendes),
 - o un bénéfice net de 1 014 459 euros,
 - o des capitaux propres de 15 297 277 euros,
 - o des immobilisations financières pour une valeur nette de 12 900 560 euros.
- la situation comptable intermédiaire établie au 30 novembre 2019, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle une situation financière proche de celle constatée lors des derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social, et notamment en ce qui concerne la valorisation des titres de participation inscrits au poste « Immobilisations financières », justifiée par la situation nette et la valeur économique de l'ensemble consolidé constitué au niveau de la filiale Groupe Marck Holding.

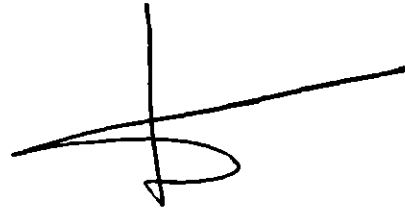
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 12 décembre 2019

ECA NEXIA

Alexandre DROUHIN

Commissaire aux Comptes Associé et
Commissaire à la Transformation

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke crossing it, and a small loop at the bottom.